



« La radio communautaire est une organisation à but non lucratif autonome qui permet la participation des citoyens à sa gestion démocratique et à la production de ses émissions. Elle offre une programmation qui répond aux besoins d'une collectivité en proposant une diversité de services : — information locale et régionale; — diffusion et promotion culturelle; — diffusion de contenus d'intérêt social, économique et communautaire. La radio communautaire contribue à dynamiser la vie socio-économique des collectivités, à mettre en valeur leur diversité culturelle et à enrichir leur patrimoine culturel. Elle favorise la participation et l'implication citoyenne en plus de soutenir le maintien de la sécurité et de la santé publique. »

Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec — ARCO

## 1.1. REVENUS BRUTS

- 1.1.1. **MCCCFQ** — Subvention annuelle de 60,000\$ dans le cadre du Programme d'aide aux médias communautaire du Ministère de la culture, des communications et de la condition féminine du Québec. Cette subvention est accordée après la mise en ondes de la station et en tenant compte de la fin de l'année financière gouvernementale fixée au 31 mars. Par exemple si la station entre en ondes en décembre, elle aura droit à une subvention équivalent à trois mois (janvier, février, mars). Par contre si la station entre en ondes en janvier, elle devra attendre au 31 mars de l'année suivante pour recevoir sa subvention. Le minimum octroyé est de 40,000\$ et le maximum est de 60,000\$ suivant la situation concurrentielle du territoire où se trouve la station. Plus la concurrence est grande, plus la subvention est élevée. Selon le MCCFQ, la subvention annuelle de la Radio communautaire de Lévis sera de 60,000\$
- 1.1.2. **Autres subventions annuelles** (salariales, Ville, CLD, Cafol, etc.) : 25,000\$. La moyenne provinciale est de 30,000\$.<sup>1</sup>
- 1.1.3. **Revenus publicitaires** estimés à 80,000\$ pour la première année d'opération avec une évolution jusqu'à 150,000\$ la cinquième année. Selon l'étude de ARCO, les revenus publicitaires varient entre 80 000\$ et 300 000\$, pour une médiane de 150 000\$ par année. Le ratio publicité nationale/publicité locale est environ 15/85. Il nous est conseillé de viser des revenus publicitaires de 80,000\$ pour la première année.
- 1.1.4. **Campagne de levées de fonds et membership** : 15,000\$/an. Selon l'étude de ARCO, les revenus pour ce poste varient entre 5,000\$ et 30,000\$ par an avec une moyenne de 15,000\$.

Le TOTAL DE REVENUS BRUTS ANNUELS s'élève donc à 180,000\$ pour la première année et à 230,000\$ pour la cinquième année selon l'étude de l'ARCO.

---

<sup>1</sup> Selon une étude réalisée pour la Radio communautaire de Lévis par l'Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec (ARCO) à partir des budgets de 7 différentes stations de radio communautaire. Autres références à cette étude dans le texte sous la mention «étude de l'ARCO».

<b>REVENUS BRUTS ANNUELS</b>	Étude de l'ARCO <sup>1</sup>	Radio communautaire de Lévis – 1 <sup>ère</sup> année
Publicité locale	127 500 \$	<b>68 000 \$</b>
Publicité nationale	22 500 \$	<b>12 000 \$</b>
Subvention MCCCFO	60 000\$	<b>60 000\$</b>
Autres subventions	30 000\$	<b>25 000\$</b>
Levées de fonds, membership	15 000\$	<b>15 000\$</b>
<b>TOTAL</b>	<b>255 000\$</b>	<b>180 000\$</b>
<sup>1</sup> Selon l'étude de l'ARCO – Moyenne des revenus bruts annuels de 7 autres stations de radio communautaires.		

La part la plus élevée des revenus bruts provient donc de la vente de publicité.

<b>Moyenne des ventes publicitaires locales par semaine, mois et trimestre pour atteindre un total de 68,000\$/an</b>		
<b>PUBLICITÉ LOCALE</b>		TOTAL ANNUEL
Moyenne hebdomadaire (52)	1 308\$	68 000 \$
Moyenne mensuelle (12)	5 667\$	68 000 \$
Moyenne trimestrielle (4)	17 000\$	68 000 \$

Serge-André Guay, président  
Radio communautaire de Lévis

21 juillet 2011